



LABCOM - Laboratoires communs organismes de recherche publics - PME / ET	
	7

Durée

Date de publication : 19 janvier 2017

Date de clôture : 20 septembre 2017

Time to Grant : « au fil de l'eau »

Durée du projet : 3 ans

Financeur : Agence Nationale de la Recherche

Opérateur : Agence Nationale de la Recherche

Description:

Cet AAP a pour objectif d'inciter les acteurs de la recherche publique à développer de nouveaux partenariats structurés à travers la création de « Laboratoires Communs » entre des laboratoires et des petites et moyennes entreprises (PME) ou entreprises de taille intermédiaire (ETI).

Un Laboratoire Commun est défini par la signature d'un contrat définissant son fonctionnement :

- une gouvernance commune et une feuille de route de recherche et d'innovation;
- des moyens de travail permettant d'opérer en commun la feuille de route ;
- une stratégie visant à assurer la valorisation par l'entreprise du travail partenarial.

Un fonctionnement en deux temps

Contexte

Les activités financées par le programme porteront sur la phase de montage du Laboratoire Commun et sur son fonctionnement initial :

Phase de montage

- Durée définie dans la proposition. Durée souhaitée de 6 mois (maximum 12 mois).
- Report possible jusqu'à un an.
- Financement maximal de 50 000 €.

Validation par l'ANR du contrat de laboratoire commun. Les projets n'ayant pas passé le jalon de fin de phase de montage à T0+12 seront arrêtés, le solde sera ajusté dans la limite du maximum de 50 000 €.

Phase opérationnelle

- Le temps restant jusqu'à T0+36.
- Pas de prolongation.

Financement maximal de 250 000 €.

Budget global : - Budget par projet : Maximum 300 000 €

Taux d'intervention par type d'acteur :

Budget

Le financement attribué par l'ANR au partenaire académique du LabCom sera apporté sous forme d'une subvention.

Organismes de recherche : 100% (coût marginal), sauf cas particuliers (ex. les EPIC, financés à coût complet à hauteur de 50%).

Le financement maximum de l'ANR sera fixé de façon forfaitaire pour un montant de 300 000 € sur une durée de 3 ans.

	Avantages :	Inconvénients :
Analyse	 Propositions sur l'ensemble des thématiques couvertes par l'ANR; Examen des candidatures ouvert au fil de l'eau 	 Les partenariats seront portés par une équipe d'un organisme de recherche, qui sera le seul bénéficiaire de la subvention ANR.
Analyse	 Pas de structure matérielle imposée : laboratoire virtuel possible ; Possibilité de faire labelliser le projet par un ou 	
	plusieurs pôles de compétitivité.	

Contact

Site web de l'appel – Coordonnées pour plus d'informations :

Site web de l'appel